

Fiche d'inscription au vide- greniers du 8 Avril 2018

Assurez-vous d'avoir lu le règlement avant de remplir votre fiche d'inscription

En application des dispositions du code pénal imposant aux responsables organisateurs d'un vide-greniers de tenir à jour un registre permettant l'identification des vendeurs (article 321-7 alinéa 2 et 3 article R321-10 et R321-11) nous vous remercions de bien vouloir compléter la fiche ci-dessous .

Coordonnés du vendeur :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postale: Ville :

Boite Mail : Téléphone :

Pièce d'identité :

Merci de bien vouloir joindre à la fiche d'inscription la photocopie de votre carte d'identité

N°..... Délivrée le :

Réservation à l'intérieur de la grange de la Florinière :

Linéaire réservé : mètres linéaire à 5€ le mètre linéaire , soit €

(Note , la capacité totale de la salle est limitée à 80 mètres linéaire).

Merci de bien vouloir joindre votre règlement à l'ordre de :

" Fasila école de musique Aiguillon " .

Réservation à l'extérieur de la grange de la Florinière :

Linéaire réservé : mètres linéaire à 3€ le mètre linéaire , soit €

Merci de bien vouloir joindre votre règlement à l'ordre de :

" Fasila école de musique Aiguillon " .

Cependant au jour de votre inscription si les conditions météo ne sont pas connues, vous pouvez régler le jour et à l'heure d'installation.

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné (nom, prénom), désirant participer au vide- greniers organisé par l'association Fasila à l'Aiguillon sur Vie le Dimanche 8 Avril 2018 ,

Certifie ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (article L-310-2 du code du commerce) , ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal) .

Fait à Le/...../2018 Signature ,

Dossier à adresser à, Ecole de musique Fasila , 2 rue Rogatien Mornet 85220 L'aiguillon Sur Vie
infos : 06.48.26.79.15 ou 06.84.89.43.38

REGLEMENT DU VIDE- GRENIERS DU 8 AVRIL 2018 À L'AIGUILLON SUR VIE

Le vide- greniers se déroule à l'intérieur et à l'extérieur de la grange de la Florinière. Aussi veuillez prendre le temps de lire ce règlement car il varie suivant l'endroit où vous souhaitez exposer

Remplissez votre fiche d'inscription, celle-ci doit nous parvenir complétée et signée accompagnée de la photocopie de votre carte d'identité et de votre règlement à l'ordre de "fasila école de musique Aiguillon sur Vie".

Pendant lors de votre inscription, au vu des incertitudes météo, si vous êtes exposant à l'extérieur le paiement peut se faire le matin de l'installation en ayant bien-sûr préalablement envoyé votre dossier.

Cette dérogation ne s'applique que pour les exposants à l'extérieur . Les réservations seront effectives à la réception des dossiers.

A l'intérieur : Les tables vous seront fournies.

A l'extérieur :

Prévoyez votre étal.

Pour tout le monde :

Montage à 7h30, tout emplacement non occupé avant 8h30 sera considéré comme libre et annulera le contrat et les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Un parking vous sera réservé avec son signallement.

Une consommation gratuite vous sera offerte par l'association (café ou boisson)

Chartre de bonne conduite.

Les vendeurs sont responsables de la zone qu'ils occupent ainsi que de la sécurité de leur installation.

Il leur est demandé de laisser propre l'emplacement qui leur a été attribué et de respecter l'heure du démontage (17h00)

L'association Fasila décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols et de litiges dans les ventes.

Les tarifs :

5€ le mètre linéaire en salle

3€ le mètre linéaire à l'extérieur